

ARRETE

Interdiction circulation et déviation Rue Grande et Rue d'Egypte

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

VU le Code de la Route,

Vu la demande présentée, le 26 Novembre 2021, par la Société PIL'POELE sise 1 Rue du 19 Mars 1962 28630 LE COUDRAY, pour la pose d'un poêle, au 1 Rue d'Egypte, avec l'installation d'une nacelle Rue Grande,

Vu la nécessité d'interdire la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques et à l'intérieur de l'agglomération.

N°102/21

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} : La circulation de tous véhicules (sauf les véhicules d'urgence, les véhicules des riverains et les véhicules autorisés) sera interdite, Rue Grande et Rue d'Egypte, le Lundi 13 Décembre 2021, de 8h à 14h, pour effectuer les travaux précisés ci-dessus.

Des déviations seront mises en place :

- Pour les + 3.5 Tonnes : une déviation par la Rue Saint Roch, la Rue de la Flamandière, la Rue de la Prévôté et la Rue du Stade

- Pour les -3.5 Tonnes :

- une déviation par la Rue des Tanneries, la Rue de la Poste, la Rue du Crot, la Rue du Plat d'Étain, la Rue Chaude et la Rue des Fossés,
- une déviation par la Rue Saint Roch, la Rue de la Flamandière, la Rue de la Prévôté et la Rue du Stade.

Le stationnement, Rue Grande et Rue d'Egypte, sera interdit, à proximité du chantier, pendant toute la durée des travaux.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés, par le demandeur, au droit et à proximité des travaux et également pour indiquer les déviations.

ARTICLE 2 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
- au Responsable de l'Agence Territoriale de Sully sur Loire,
- à la société PIL'POELE

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, 26 novembre 2021

*Le Maire,
Denis GERVAIS*

